



## Forum RéFlex - Groupe de travail « GFLEX1 »

### *Procès verbal*

**Date et lieu :** 23 octobre 2013, 13h, CWaPE

### 1. Ordre du jour

- **Introduction** Par Francis GHIGNY (CWAPE)
- **Contexte et objet du GT « Gflex1 »** Par Frédéric TOUNQUET (CWAPE)
- **Estimation des volumes d'énergie impactés par les accès flexibles** Par Thierry SPRINGUEL (Elia)
- **Discussion**
- **Suite de travaux** Par Frédéric TOUNQUET (CWAPE)

### 2. Liste des présences

Prénom	Nom	Entreprise
Francis	GHIGNY	CWAPE
Jordan	NOTARNICOLA	CWAPE
Frédéric	TOUNQUET	CWAPE
Stéphane	MARCHAND	CWAPE
Marc	REDING	CWAPE
Gérard	NAERT	CWAPE
Pierre-Yves	CORNELIS	CWAPE
Véronique	VANDERBEKE	CWAPE
Bram	DE WISPELAERE	EDF Luminus
Noémie	LAUMONT	EDORA
Luc	VAN NUFFEL	Electrabel
Michel	LEFORT	ORES
Bertrand	CORNELUSSE	ULG
Marcel	HERMANS	TECTEO
Arnaud	JANVIER	ENECO
Florent	DALEZ	ENI
Vanessa	DE WILDE	ELIA
Christian	KERREMANS	ELIA
Thierry	SPRINGUEL	ELIA
Maria Emina	HERVAS	Sunswitch/Edora

### 3. Introduction

Monsieur Ghigny remercie les participants pour leur présence et leur implication dans le projet. Il introduit la rencontre en rappelant que l'objectif du groupe GFLEX1 est d'approfondir la réflexion sur l'estimation des volumes *ex ante* (avant le raccordement effectif) et *ex post* (après l'activation de l'accès flexible). L'objectif est de permettre une concertation entre les acteurs concernés par ce thème (estimation des volumes). Sans exclure la possibilité de devoir mener un arbitrage entre prises de position éventuellement antagonistes, la CWaPE privilégiera une position aussi consensuelle et équilibrée que possible.

Monsieur Ghigny remercie plus particulièrement ELIA pour sa contribution à cette rencontre. ELIA fera une présentation (voir ci-après) sur les méthodes actuellement en application en Allemagne en ce qui concerne l'estimation de l'énergie non injectée (ENI) suite à une activation de flexibilité, et comportant des éléments en vue d'une méthode adaptée à la Belgique.

### 4. Estimation des volumes d'énergie impactés par les accès flexibles

Monsieur Springuel (ELIA) présente la méthode en application en Allemagne, ainsi qu'une proposition de méthode élaborée par ELIA pour le cas belge. Il précise toutefois qu'une concertation préalable avec les autres GR concernés n'a pas été possible dans le délai imparti et que la méthode pourra encore faire l'objet de modification avant une validation en bonne et due forme au sein d'ELIA.

Monsieur Springuel rappelle que ces travaux s'inscrivent dans la suite des conclusions du forum REDI et qu'une généralisation de l'accès flexible est envisagée dans l'actuel projet de décret, principe déjà en application dans certains pays. Le recours à l'accès flexible nécessite la mise en place d'une méthode d'estimation de l'énergie non injectée. Il y a nécessité à ce que celle-ci :

- soit simple et harmonisée ;
- acceptée par les producteurs ;
- validée par les régulateurs.

L'approche allemande aboutit à proposer pour chaque filières de production 2 méthodes, à savoir la méthode dite « approchée » et la méthode dite « exacte ».

Dans le cas de l'éolien, à titre d'exemple, la méthode approchée tient compte, pour chaque quart d'heure, de la différence entre la puissance initiale (c'est-à-dire avant activation) et le maximum entre la puissance produite et la puissance de consigne, étant entendu que le producteur ne pourra pas, dans l'hypothèse d'une rémunération de l'activation, être rémunéré pour une puissance non activée (la question des éventuelles pénalités pour cause de non activation étant traitée par ailleurs). La méthode exacte conduit dans un premier temps à l'estimation d'une mesure théorique de la puissance produite en appliquant aux données de mesure du vent une courbe certifiée par type d'éolienne. Ladite puissance réelle est, quant à elle, estimée en appliquant, sur la puissance théorique, un facteur de correction  $k$  calculé sur base de la mesure de la production lors de la dernière heure avant l'activation.

Des variantes apparaissent selon la technologie de production. D'une manière générale, la méthode approchée se veut simple et consiste en une approximation « rectangulaire » (hypothèse d'une puissance constante sur toute la durée de l'activation) lorsque la méthode exacte nécessite une mesure du producteur (vitesse du vent sur le mât, ensoleillement) et un étalonnage local par rapport à la puissance théorique.

ELIA recommande une approche dont la complexité de mise en œuvre n'est pas excessive par rapport au processus d'exception sur lesquels elle devrait s'appliquer, et propose :

- pour les cas de l'éolien et du photovoltaïque : une méthode comparable à la méthode allemande mais basée sur la puissance installée et l'attribution d'un profil de production correspondant à la moyenne des productions du même type ;
- pour les unités cogénération, biomasse : l'attribution d'un profil correspondant à sa production lors d'une période antérieure et similaire de production ;
- une approche qui ne différencie pas les cas d'entretien et d'incident.

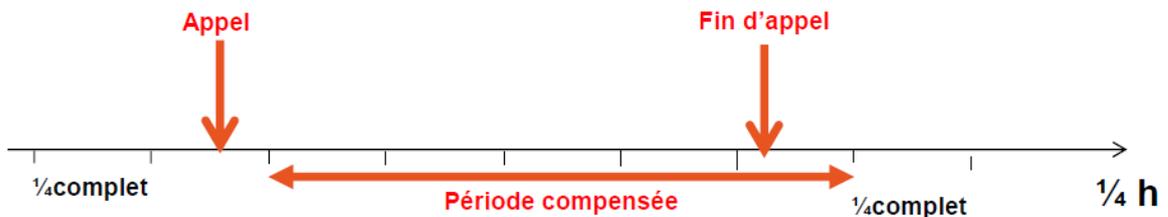
Energie non injectée (i) = [Pinst \* Profil (i) – max (P mesurée (i); P consigne)] \* ¼ h

avec

$$\text{Profil (i)} = \frac{\sum_{j=1}^n P_{\text{mesurée}}(i,j)}{\sum_{j=1}^n \min(P_{\text{installée}}(j); P_{\text{consigne}}(j))}$$

ELIA propose également:

- une compensation appliquée au quart d'heure (et donc de ne pas tenir compte des interruptions inférieures au quart d'heure) pouvant se décrire comme suit :



- d'examiner la possibilité de tenir compte des particularités par filière de production / par site ;
- de tenir compte de l'autoconsommation (P consigne nette ≥ 0).

## 5. Echange de vues et tour de table

Monsieur De Wispelaere (EDF Luminus) se réjouit de participer à la réflexion entamée au sein du groupe de travail GFLEX1. En première analyse, il estime qu'une approche améliorée de la proposition d'ELIA pour le cas de l'éolien pourrait convenir. Il note également que les ARP pourraient, le cas échéant, fournir une contribution pour le traitement de la filière biomasse.

Monsieur Janvier (ENECO) signale que les contrats de raccordement en accès flexible auquel ENECO est partie prenante sont sources de difficultés, notamment en termes de financement, pour sa société. Il note également que la proposition d'ELIA conduit, par le recours à des valeurs moyennes, à pénaliser les installations les plus performantes. Or, sur base des données dont il dispose, des écarts de production selon les sites de production peuvent parfois être substantiels. Il est, dès lors, proposé de recourir à un facteur « k » individuel. Sous réserve d'un nécessaire examen, ELIA estime qu'une telle proposition, dès lors qu'elle ne nécessiterait pas un processus d'acquisition de données complémentaires pour les gestionnaires de réseaux, semble réaliste.

La proposition de remplacer le Pinst par la puissance du quart d'heure avant activation est évoquée, et ce, pour tenir compte des cas où une activation serait lancée alors que l'installation, pour cause d'entretien par exemple, n'était pas en état de produire.

Monsieur Naert (CWaPE) recommande une approche simple et pragmatique permettant d'éviter que le coût de mise en œuvre de l'activation soit supérieur aux bénéfices retirés de l'activation de la flexibilité.

Monsieur Kerremans (ELIA), suivi par différents intervenants, souligne la nécessité de privilégier une méthode unique et appliquée dans les trois régions et aux différents niveaux de tension.

Madame Laumont (EDORA) se félicite du lancement d'une réflexion sur l'accès flexible et se demande dans quelle mesure, au-delà de la question de l'évaluation de l'énergie effacée, il sera également tenu compte de la puissance effacée. Madame Laumont estime également que la filière photovoltaïque devrait, à priori, être traitée dans ce groupe de travail. Elle invite également Monsieur Janvier à présenter des données corroborant la nécessité d'un « k » individuel.

Monsieur Cornélis (CWaPE) estime que la proposition d'ELIA améliorée sur base des commentaires formulés en réunion, notamment le facteur « k », devra faire l'objet d'un examen approfondi afin de s'assurer de sa pertinence. Selon lui, il y a un intérêt à définir des zones de références (au maximum régional) car il y a des localisations meilleures que d'autres. Plusieurs facteurs entrent également en ligne de compte : la technologie, l'âge de l'installation, la localisation.

Monsieur Lefort rapporte au groupe de travail la demande de Monsieur Bruno Gouverneur (SYNERGRID), excusé pour cette première réunion, de faire en sorte que, au-delà des grands principes, les modalités pratiques puissent être traitées au sein de Synergrid afin de s'assurer que celles-ci puissent être similaires dans les trois régions et selon les différents niveaux de tension.

Monsieur Cornélusse (Ulg) estime qu'en première analyse, une méthode simple – comparable à la méthode allemande améliorée - et unique pour la Belgique devrait être recommandée, afin de permettre la modélisation d'outils de gestion et d'optimisation du réseau.

Monsieur Van Nuffel (ELECTRABEL) s'interroge toujours sur la pertinence du facteur « k » et estime que le photovoltaïque, au vu de la puissance que cette filière représente dans le parc de production belge, devrait être intégré dans le système. Monsieur Van Nuffel témoigne de son intérêt pour un déploiement des compteurs intelligents afin de permettre une mesure quart-horaire pour toutes les installations.

Madame De Wilde (ELIA) a pris note des commentaires formulés en réunion, notamment sur le facteur « k » susceptible de varier en fonction de la technologie utilisée, de la localisation des sites, voire du moment de l'activation. ELIA tentera de formuler une nouvelle proposition sur cette base.

Monsieur Dalez (ENI) n'a pas, en première analyse, d'objection sur la méthode proposée et attire l'attention sur le fait que pour un acteur comme ENI, la flexibilité s'apparente surtout à un produit commercial. Il insiste également sur la nécessité de maintenir la complexité à un niveau raisonnable compte tenu des finalités visées.

## 6. Suite des travaux

Monsieur Tounquet informe les participants de la suite des travaux, et plus spécifiquement sur les questions qui seront traitées lors de la prochaine réunion du groupe de travail GFLEX1. Il y sera question de l'estimation *ex ante* des volumes, soit l'estimation des volumes qui seront pris en considération dans le cadre des contrats de raccordement. De même, un suivi sera accordé aux réactions des parties prenantes aux réflexions portant sur l'estimation *ex post* des volumes.

## 7. Conclusions de Monsieur Ghigny, Président de séance

Monsieur Ghigny résume les discussions de la façon suivante :

- la situation actuelle n'offre pas suffisamment de garantie aux investissements et, dès lors, il y a nécessité de progresser dans la réflexion sur les accès flexibles ;

- il semble y avoir une unanimité sur l'intérêt de privilégier une méthode simple, et de préférence unique. L'unicité de la méthode n'exclut pas le recours à des zones de référence homogènes ;
- la priorité devrait être accordée à la filière éolienne. Les modalités pourraient être ensuite transposées au cas du photovoltaïque dont le traitement, tout en étant nécessaire, semble à priori moins urgent ;
- la filière éolienne pourrait être traitée sur base d'une approche améliorée de la méthode telle que présentée en séance par ELIA ;
- la réflexion pour les installations de type cogénération paraît moins mature et pourrait être développée à l'occasion de la prochaine réunion GFLEX 1.

Monsieur Ghigny demande aux différentes parties, en particulier les producteurs, de réagir sur les réflexions émises en réunion tout en gardant à l'esprit la nécessité d'une solution simple à mettre en œuvre. Monsieur Ghigny s'interroge également sur les spécificités de la filière biomasse.

Monsieur Ghigny demande également aux gestionnaires de réseau de présenter à l'occasion de la prochaine réunion leur méthode d'analyse desdits volumes *ex ante*.

Les réflexions émises en GFLEX1 seront présentées en FORBEG.

## *8. Date de la prochaine réunion*

La prochaine réunion du groupe de travail GFLEX 1 se tiendra le **mercredi 20 novembre 2013 (14h00)** dans les locaux de la CWaPE.